

PARTICULIERS

TARIFS

**au 15 février 2025
Mayotte**

**Produits et services
de la convention de compte.**

**C'EST VOUS
L'AVENIR**  **BFC**

LA BFC VOUS AIDE À ÉPARGNER

Pour faire pousser votre argent, nous offrons
une multitude de placements pour réaliser vos projets
et protéger ceux qui comptent.



Tarifs applicables au 15 février 2025

Conditions tarifaires non exhaustives. Renseignez-vous dans nos agences pour l'obtention d'un devis concernant les opérations moins courantes.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EURO
• Abonnement à des services de banque à distance (BFCNet, internet)	Gratuit <i>hors coût du fournisseur d'accès internet</i>
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par sms (Alert' SMS)	1,50€ par mois <i>Soit pour information 18,00€ par an</i>
• Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (carte Visa Classic à paiement immédiat)	42,00€ par an
• Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (carte Visa Classic à paiement différé)	42,00€ par an
• Cotisation carte de paiement à autorisation systématique	33,50€ par an
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	1,00€ par retrait à partir du 4 ^{ème} retrait par mois
• Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) - en agence - par internet	3,95€ par virement <i>avec BIC/IBAN corrects</i> Gratuit
• Paiement d'un prélèvement SEPA - Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement - Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit Gratuit pour tous émetteurs, hors établissement financier <i>(1,80€ par un autre établissement financier)</i>
• Commission d'intervention	8,00€ par opération avec un plafond mensuel de 80,00€
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Quiétis)	21,25€ par an
• Frais de tenue de compte	8,00€ par trimestre <i>Soit pour information 32,00€ par an</i>

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires, en agence et sur internet un extrait standard de tarifs.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte	gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Service Bienvenue)	gratuit
Depuis le 6 février 2017 la BFC transmet vos nouvelles coordonnées bancaires : - soit à l'ensemble des émetteurs de prélèvements ou de virements réguliers - soit à certains de ces émetteurs réguliers que vous choisissez	
• Transfert de compte dans une autre agence BFC	gratuit
• Service bancaire de base (SBB)	gratuit
Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L. 312-1 du Code Monétaire et Financier	
• Clôture de compte	gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

• Relevé de compte à vue mensuel	gratuit
• Relevé de compte à vue mensuel en ligne	gratuit
• Relevé de compte d'épargne trimestriel	gratuit
• Relevé de compte d'épargne trimestriel en ligne	gratuit
• Relevé de compte bi-mensuel (par mois)	2,00€
• Relevé de compte bi-mensuel en ligne (par mois)	gratuit
• Relevé de compte décadaire (par mois)	3,00€
• Relevé de compte décadaire en ligne (par mois)	gratuit
• Relevé de compte hebdomadaire (par mois)	5,00€
• Relevé de compte hebdomadaire en ligne (par mois)	gratuit
• Relevé de compte quotidien (par mois)	20,00€
• Relevé de compte quotidien en ligne (par mois)	gratuit
• Récapitulatif annuel de frais	gratuit
• Relevé annuel de cession et plus ou moins values	gratuit

TENUE DE COMPTE

• Frais de tenue de compte actif (par trimestre)	8,00€
• Frais de tenue de compte inactif (par an) ⁽¹⁾	30,00€
(après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier)	
• Frais de tenue de compte sur livret pour :	
• détenteur d'un compte à vue à la BFC	gratuit
• les non titulaires d'un compte à vue (par an)	44,00€
• Délivrance d'un RIB ou BIC/IBAN	gratuit
• Enregistrement d'un changement d'adresse	gratuit

SERVICES EN AGENCE

• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la BFC avec :	
• Une carte de paiement BFC	gratuit
• Une carte de retrait BFC	gratuit
• Une carte de retrait unique (par retrait)	6,20€
• Versement d'espèces en agence	gratuit
• Remise de chèques en agence	gratuit
• Relevé de compte délivré au guichet (par relevé)	9,90€
• Réédition de relevé annuel de frais	9,90€
• Édition de relevé d'opération sur automates BFC (par relevé)	1,05€
• Frais de recherche de document :	
• Frais de recherche sur achats	15,00€
• Frais de recherche sur retraits DAB/GAB	15,00€
• De moins de 3 mois	18,50€
• De plus de 3 mois	37,00€
• Frais de location de coffre-fort (par an - toute année commencée étant due) :	
• Petit modèle	125,00€
• Modèle moyen	225,00€
• Grand modèle	329,00€
• Dépôt de garantie (à la 1 ^{ère} location)	320,00€
• Perte de clés de coffre	frais réels
• Envoi en recommandé (par pli)	7,95€
• Délivrance d'attestations diverses (prêt, compte)	20,00€
• Frais de relance autres motifs	30,00€

BANQUE À DISTANCE

FRAIS D'UTILISATION DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

• BFCNet (services bancaires sur internet) • consultation et gestion de compte (hors coût du fournisseur d'accès internet)	gratuit
• Vocalia (serveur vocal) - par appel, hors frais de communication	0,50€
• Alert'Risques SMS (par sms)	1,50€
• Alert'SMS (par sms)	0,30€

ABONNEMENT AUX SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

• Abonnement BFCMobil, produit offrant des alertes sur la situation du compte par sms • Info'SMS (par mois)	1,99€
• Info'SMS dans Pack DJ+ 18-25 ans (par mois)	1,99€
• Alert'SMS - abonnement mensuel en agence	1,50€
- abonnement par internet	gratuit

(1) Les comptes et livrets d'épargne réglementés ne sont pas concernés par cette facturation. À concurrence du solde disponible sur le compte.

LA BFC PRÉSERVE NOS TERRITOIRES

Véhicule propre ou rénovation énergétique, nos financements verts sont en faveur de la transition énergétique.



VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Cotisation des cartes de paiement (par an) :	
• Carte Visa Premier (50% de réduction sur la 2 ^{ème} carte)	132,00€
• Carte Visa Classic (50% de réduction sur la 2 ^{ème} carte)	
- paiement différé	42,00€
- paiement immédiat	42,00€
• Carte Visa à autorisation systématique (50% de réduction sur la 2 ^{ème} carte)	33,50€
Cotisation des cartes de retrait (par an) :	
• Carte de retrait BFC	gratuit
Cartes - paiements et retraits :	
• Frais par retrait d'espèces aux distributeurs de billets :	
- de la BFC	gratuit
> avec une carte de paiement BFC	gratuit
> avec une carte de retrait BFC	gratuit
- d'une autre banque, en zone euro, à partir du 4 ^{ème} retrait par mois (par retrait) avec carte Visa à autorisation systématique, Visa Classic et Visa Premier	1,00€
• Frais de retrait d'espèces aux distributeurs de billets d'une autre banque hors zone euro	3,50€ + 2,80% sur le montant retiré 0,80€ + 2,70% sur la facture payée
• Frais de paiement hors zone euro	
• Carte de paiement hors zone euro	5,00€
Cartes - opérations diverses :	
• Mise à disposition de la carte dans une agence BFC	gratuit
• Envoi de la carte par courrier simple (renouvellement)	12,00€
• Envoi de la carte en recommandé AR, à la demande du client	5,00€
• Modification des plafonds de retrait et de paiement	7,00€
• Déblocage du code secret	12,00€
• Réédition de code secret	25,00€
• Réédition de code secret en urgence	16,00€
• Remplacement de carte à la demande du client (détérioration,...)	45,00€
• Commande ou remplacement de carte en urgence	16,00€
• Refabrication de la carte après opposition	6,00€
• Destruction d'une carte non réclamée au-delà de 6 mois	
• Frais d'opposition de la carte :	
- par le client pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse	gratuit
- blocage par la banque pour utilisation abusive	gratuit
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	55,00€
• Capture de la carte dans un GAB BFC	gratuit
• Capture de la carte dans un GAB d'un autre établissement bancaire	45,00€

VIREMENTS

Frais par virement occasionnel :	
• Émission d'un virement SEPA	
- Entre comptes BFC d'un même titulaire	gratuit
- Entre comptes BFC de titulaires différents	gratuit
> par internet et GAB	2,30€
> par support papier	gratuit
- Vers la France ou transfrontalier avec BIC/IBAN corrects du bénéficiaire	gratuit
> initié par internet	3,95€
> par support papier	
• Émission d'un virement non SEPA	
- Virement occasionnel en euros vers la France ou transfrontalier vers un pays de la zone SEPA (frais de Swift inclus) : ⁽²⁾	
> commission de transfert	0,20%
avec un minimum de	25,00€
et un maximum de	1000,00€
- Virement en devise vers un pays en dehors de la zone SEPA (frais de Swift inclus)	
> commission de transfert	0,20%
avec un minimum de	25,00€
• Commission de change sur le montant de la transaction (si devises)	nous consulter
• Frais du (des) correspondant(s) à la charge de l'ordonnateur	nous consulter
• Frais par virement occasionnel incomplet (BIC/IBAN ou coordonnées bancaires du bénéficiaire absents ou incorrects)	5,00€
Frais par virement permanent :	
Émission d'un virement SEPA	
• Frais de mise en place et de modification d'un virement permanent :	
- par internet	gratuit
- par support papier	4,50€
• Virements permanents internes	gratuit
• Virements permanents externes initiés ou modifiés :	
- via internet (par virement)	gratuit
- à votre agence (par virement)	1,57€
• Annulation d'un virement permanent	
- par internet	gratuit
- par support papier	6,00€
Virements automatiques :	
• Déclit Compte (virement programmé sur 1 à 3 comptes d'épargne)	gratuit
• Déclit Assurance (virement programmé sur Assurance vie)	gratuit
PRÉLÈVEMENTS - TÉLÉRÈGLEMENTS	
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ou Téléversement :	
• tous émetteurs, hors établissements financiers	gratuit
• par un autre établissement financier (par prélèvement)	1,80€
• Frais d'opposition sur une opération de prélèvement	gratuit

CHÈQUES

• Remise d'un chèque à l'agence	gratuit
• Frais d'envoi de chèque à domicile :	
• Envoi simple (par envoi)	gratuit
• Envoi en recommandé (par envoi)	7,00€
• Frais de destruction du chèque non réclamé au-delà de 6 mois	6,00€
• Frais d'émission d'un chèque de banque	10,00€
• Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur (pour perte ou vol)	20,00€
avec un plafond de	20,00€
• Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur (pour perte ou vol)	20,00€
• Photocopie de chèque	7,90€
• Blocage de provision pour régularisation de chèque impayé	gratuit
• Chèques impayés pour autre motif que sans provision (à la charge du remettant)	20,00€

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

COTISATION PACK YLANG (PAR MOIS)

Offres comprenant les frais de tenue de compte, une carte de paiement, Quiétis, les services de banque à distance, une autorisation de découvert⁽³⁾, l'opposition sur chèque⁽³⁾, les frais de mise en place des virements permanents et des mandats de prélèvement. Pour les options du Pack YLANG : nous consulter.

	Cotisation mensuelle
Pack YLANG avec carte Visa Hippocampe	8,20€
Pack YLANG avec carte à autorisation systématique	10,45€
Pack YLANG avec carte Visa Classic	11,45€
Pack YLANG avec carte Visa Premier	16,75€

COTISATION KAYAMB BY BFC (PAR MOIS)

Offre comprenant les frais de tenue de compte, une carte de paiement, une carte de retrait, les services de banque à distance, les frais de mise en place des mandats de prélèvements (hors établissements bancaires), un rendez-vous par trimestre auprès d'un conseiller dans l'une des agences BFC.

Cotisation mensuelle	2,80€
----------------------	-------

COTISATION PACK JEUNES (PAR MOIS)

Offre comprenant les frais de tenue de compte, une carte de retrait ou de paiement, Quiétis, les services de banque à distance, etc.

	Cotisation mensuelle
Pack DJ+ 18-25 ans	3,30€

GAMME DES MOYENS DE PAIEMENT ALTERNATIFS AU CHÈQUE (GPA) :

Offre destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offre comprenant les frais de tenue de compte, une carte Visa à autorisation systématique, les services de banque à distance par BFCNet (accès au serveur Internet BFC (hors relevés par fax)), Info/SMS (alerte sur le solde envoyée par sms), deux chèques de banque par mois, les virements SEPA occasionnels et permanents, le paiement des prélèvements, la fourniture de relevés d'identité bancaire, un changement d'adresse une fois par an, une réduction du montant des commissions d'intervention à 4 euros avec un plafond mensuel de 20 euros.

Cotisation mensuelle	1,00€
----------------------	-------

Voir détails dans la plaquette dédiée à l'offre.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

• Commission d'intervention (par opération)	8,00€
- avec un plafond mensuel de	80,00€

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais de dépassement carte bancaire (forfait journalier)	8,00€
• Paiement de chèque émis par un client interdit bancaire (par chèque)	37,00€
• Frais par saisie attribution	142,00€
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant dû
- avec un plafond de	100,00€
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (par lettre)	10,90€
• Retour de courrier NPAI sans indication de changement d'adresse	14,40€

INCIDENTS DE PAIEMENT

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	16,00€
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	
• Frais de non-exécution de virement occasionnel ou permanent pour défaut de provision	montant de l'opération
- avec un plafond de	20,00€
- sur compte d'épargne BFC	gratuit
• Frais de rejet de prélèvement ou téléversement pour défaut de provision	montant de l'opération
- avec un plafond de	20,00€

(2) Si ces conditions ne sont pas réunies, voir le tarif "Virement dans une devise autre que l'euro..."

(3) Voir les conditions auprès d'un conseiller BFC

• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
• ≤ 50€	30,00€
• > 50€	50,00€

Ce forfait inclut la lettre d'information préalable avant rejet de chèque, l'ouverture du dossier d'interdit bancaire, les frais par chèque impayé, les frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire, la délivrance d'un certificat de non-paiement, la régularisation par blocage de provision et les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire. Les frais postaux d'envoi en recommandé avec AR de la lettre d'injonction sont inclus.

Tarif spécifique pour les clients en situation de fragilité financière

Depuis février 2019, les frais d'incidents bancaires pour la clientèle des Particuliers éligible au dispositif des « Client en situation de fragilité financière » (article L. 312-1-3 et R-312-4-3 du Code Monétaire et Financier) sont plafonnés à 25 euros par mois

• Limitation des frais d'incidents bancaires (par mois) ⁽⁴⁾	25,00€
--	--------

OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

• Transferts reçus en devises, commission de change	nous consulter
• Frais de Swift	11,00€
• Frais pour anomalies sur coordonnées bancaires manquantes ou incomplètes	9,22€
• Négociation de chèques et effets libellés en devises ou en euros émis par l'étranger	0,20%
avec un minimum de	25,00€

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FACILITÉS DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERTS

• Frais pour Autorisation Conventuelle de Trésorerie (ACT) (tarif annuel)	15,00€
• Assurance ACT (cotisation annuelle) :	
• 0 - 1 500€	13,00€
• 1 501€ - 4 000€	23,60€
• 4 001€ - 6 000€	42,40€
• 6 001€ - 10 000€	70,40€
• Frais de dossier sur découvert en compte autorisé avec un minimum de	1%
• Taux pour découvert en compte non convenu et non formalisé	50,00€
• Taux nominal annuel (maximum)	nous consulter
• Taux pour découvert en compte autorisé	nous consulter
• Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (agios), par trimestre	5,80€

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

• Frais de dossier sur prêts personnels	nous consulter
• Réédition du tableau d'amortissement	gratuit

CRÉDITS IMMOBILIERS

• Frais de dossier sur prêts immobiliers	nous consulter
• Frais d'annulation de dossier de crédit après signature de la lettre d'acceptation	150,00€
• Réédition du tableau d'amortissement	15,01€

CONDITIONS COMMUNES

• Frais de renégociation du prêt avec un minimum de	1% du capital restant dû
• Enregistrement d'acte	650,00€
• Délivrance d'attestations diverses (prêt, compte, ...)	frais réels
• Modifications sur crédit hors avenant (ex : date d'échéance, compte payeur,...)	20,00€
• Mainlevée sous seing privé	25,00€
• Mainlevée sous acte notarié	35,00€
• Frais de cautions	105,00€
avec un minimum de	2% l'an
	50,00€

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

• Produits d'épargne à taux réglementés	nous consulter
• Produits d'épargne à taux libres	nous consulter
• Transfert de compte ou de plan d'épargne réglementé vers une autre banque	gratuit
• Transfert d'un livret A vers une autre banque	gratuit

PLACEMENTS FINANCIERS (COMPTE-TITRES OU PEA) :

• Droits de garde (annuels) :	
- < 50 000€	0,37%
- entre 50 000€ et 150 000€	0,27%
- > 150 000€	0,10%
- pour les compte-titres, avec un minimum de	15,00€
- pour les compte-titres, supplément par ligne de valeur étrangère	42,00€
• Passation d'ordre de Bourse (titres vifs) :	
• Opérations sur la place de Paris, au comptant :	
• Ordres passés par internet	service non disponible
• Ordres passés en agence	
commission proportionnelle, par ordre	
- ordre < 5 000€	0,80%
- ordre > 5 000€	0,51%
pour les compte-titres, avec un minimum de	12,75€
• Ordres sur bourses étrangères	nous consulter
• Passation d'ordre OPCVM :	
• par internet	service non disponible
• OPCVM domiciliés	nous consulter
• OPCVM non domiciliés	1,02%
pour les compte-titres, avec un minimum de	62,00€
• Autres services :	
• Paiement des coupons, remboursement sur titres en dépôt et attributions d'actions	gratuit
• Frais de virement de titres dans un autre établissement	
- titres conservés en France	25,00€
- titres conservés à l'étranger	150,00€
• Frais de clôture ou de transfert d'un PEA dans un autre établissement	
- titres cotés (par ligne)	15,00€
- titres non cotés (par ligne)	50,00€
plafond de	150,00€

(4) Pour les détenteurs de l'offre GPA (Gamme des moyens de Paiement Alternatifs au chèque), ces frais sont plafonnés à 20 euros par mois et 200 euros par an.

• Ordre non exécuté ou annulé	4,00€
• Forfait par compte-titres non valorisé (sans ligne depuis 12 mois)	15,00€
• Clôture de compte-titres	40,00€

ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

PROTECTION DE L'ASSURÉ ET DE SES PROCHES

• Garantie des Accidents de la Vie (cotisation mensuelle)	18,34€
• Protection Juridique Vie Privée (Cotisation trimestrielle. Offre retirée de la commercialisation)	18,00€
• Protection Juridique Vie Quotidienne (cotisation annuelle)	à partir de 73,78€
• CertiCompte	
• Certi Livret A	
• CertiPel	nous consulter
• Génée	
• Comptes protégés (cotisation annuelle) :	
• Compte à vue, CEL	8,25€
• PEL	16,70€

PROTECTION DES MOYENS DE PAIEMENT (cotisation annuelle)

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Quiétis)	
• Pour le titulaire	21,25€
• Pour le co-titulaire	11,00€
• Option Quiétis Achat (1,15€ / mois)	13,80€

PROTECTION DES BIENS

• BFC Auto	nous consulter
• Assurance Multirisques Habitation	nous consulter
• Propriétaire non occupant	nous consulter

SUCCESSIONS

• Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement. Commission calculée en fonction du montant des engagements et avoirs détenus, plus les frais réels (ex : ouverture de coffre)	
- engagements et avoirs ≤ à 1 000€	65,00€
- engagements et avoirs > à 1 000€	0,90%
avec un minimum de	150,00€
• Frais de traitement des successions (par acte)	20,00€

DATES DE VALEUR

• Versement d'espèces en agence	val j
• Retrait d'espèces	val j
• Versement de chèque	val j + 1 ouvré
• Débit de chèque	val j
• Pour les opérations ayant donné lieu à change (date d'achat ou de vente)	
• Au débit	j + 2 ouvrés
• Au crédit	j + 2 ouvrés
• Virement émis ou reçu	val j
• Prélèvement	val j

RÉSOUTRE UN LITIGE

La BFC a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

L'agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre conseiller de clientèle ou du responsable de votre agence.

Le service Relations Clientèle à votre écoute

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle pour que votre demande soit réexaminée.

Le Service Relations Clientèle, comme l'agence, vous accusera réception dans les 48 heures ouvrées. BFC s'engage à répondre à votre demande sous 10 jours ouvrables sauf cas exceptionnels. Dans le cas contraire, nous accusons réception sous 10 jours et une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception de votre demande.

BFC

Service Relations Clientèle

58 rue Alexis de Villeneuve - CS 21013
97404 Saint Denis Cedex
E-mail : src@bfc.com

En dernier recours, Le Médiateur

En cas de désaccord avec la réponse apportée par votre agence et les Services Relations Clientèle ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la banque dans le délai de deux mois, ou de 15 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement, vous pouvez solliciter le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre des « Conditions générales du service de médiation Consommateurs » qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que vous pouvez consulter sur le site [lemediateur.fbf.fr](https://bfc.com/fr/votre-banque/relation-clientele/) et sur <https://bfc.com/fr/votre-banque/relation-clientele/> à la rubrique « Charte de la médiation Société Générale ». La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de BFC, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française en transmettant votre demande :

- Sur le site internet du Médiateur : lemediateur.fbf.fr
- Par courrier : Le Médiateur CS 151 - 75 422 Paris cedex 09

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à l'approbation des deux parties.



Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre réclamation, vous pouvez vous adresser, gratuitement, au médiateur de l'Autorité des marchés financiers de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF, <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation-ou-par-courrier-postal>, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2.

